

# RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF

## PARTIE A

### IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFCB034
Intitulé	(Interreg V-A) FR-IT - France-Italy (ALCOTRA)
Version	2022.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	17 mai 2023

Non validé

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>1</b>
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
<b>3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....</b>	<b>7</b>
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION .....	7
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ...	12
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	12
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #1.1B .....	12
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #1.1B.I.1 .....	13
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #1.4C .....	14
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #1.4C.I.2 .....	15
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #2.5A .....	16
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #2.5A.II.1 .....	17
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #2.5B .....	18
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #2.5B.II.2 .....	19
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.4E .....	20
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.4E.III.3 .....	21
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.6C .....	22
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.6C.III.1 .....	23
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.6D .....	24
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.6D.III.2.....	25
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #4.9E .....	26
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #4.9E.IV.1 .....	27
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #4.10B .....	28
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #4.10B.IV.2 .....	29
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	30
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #5.AXE PRIORITAIRE V : ASSISTANCE TECHNIQUE - GARANTIR LA GESTION EFFICACE DU PROGRAMME ET LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS .....	30
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE .....	31
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES .....	34
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME .....	34
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	35
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION .....	36
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIEN À L'UNION .....	38
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT. ....	39
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS .....</b>	<b>40</b>
<b>5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....</b>	<b>44</b>
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES .....	44
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT. ....	46
<b>6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] 47</b>	<b>47</b>
<b>7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....</b>	<b>48</b>
<b>8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] .....</b>	<b>49</b>
8.1. GRANDS PROJETS .....	49
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS .....	49
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE. ....	49
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION. ....	49
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS .....	50
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	51

PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	52
<b>9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....</b>	<b>53</b>
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	53
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	54
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] .....	55
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	56
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	57
<b>10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013.....</b>	<b>58</b>
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS; .....	58
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION .....	60
<b>11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013].....</b>	<b>61</b>
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION .....	61
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER.....	62
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT).....	63
<i>EUSALP</i> .....	65
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE .....	67
<b>13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE .....</b>	<b>68</b>
<b>14. PROBLÈMES ENTRAVAANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....</b>	<b>69</b>
<b>DOCUMENTS.....</b>	<b>71</b>
<b>RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION.....</b>	<b>72</b>

## 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

### **Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

L'année 2022 est une année stratégique dans la mise en œuvre du Programme avec la concrétisation des résultats et des impacts des projets soutenus et l'entrée progressive dans le processus de clôture des projets et du Programme. Suite à la crise COVID-19 et à la tempête Alex qui ont durement touché le territoire ALCOTRA, l'Autorité de gestion (AG) a pris de nombreuses dispositions afin d'accompagner les bénéficiaires notamment la prorogation de la durée de réalisation des projets. Ces prorogations ont ainsi eu pour conséquence de décaler les dates de clôture de nombreux projets et de les concentrer sur la fin de l'année 2022 et le premier trimestre de l'année 2023.

Afin d'anticiper cette dynamique, l'AG a mis en place un suivi rapproché des bénéficiaires et un plan d'actions au regard des objectifs de dégagement d'office.

#### Accompagnement des bénéficiaires

Au cours de l'année 2022 plusieurs actions ont été entreprises par l'AG afin d'accompagner au mieux les bénéficiaires en phase de clôture :

- l'envoi d'une **fiche d'accompagnement** à la clôture à tous les chefs de file précisant les délais et les documents attendus,
- la rédaction et l'envoi d'un **guide de bonnes pratiques de gestion**. L'objectif est de fournir aux bénéficiaires un schéma de référence rapide et simple pour les aider à s'auto-contrôler avant la clôture du projet,
- l'organisation de réunions avec les Plans intégrés thématiques et territoriaux PITER et les PITEM afin de piloter au plus près la clôture de ces projets stratégiques tant du point de vue opérationnel que financier.

#### Plan d'action au regard des objectifs de dégagement d'office

Afin de répondre aux objectifs de dégagement d'office, l'Autorité de gestion a défini un plan d'action structuré autour des principaux points suivants :

- le recrutement d'un agent pour une période de 3 ans spécifiquement dédié au dégagement d'office et à la clôture du Programme,
- la mobilisation des bénéficiaires pour assurer la remontée régulière de dépenses avec notamment des messages de rappel avant chaque clôture de fenêtre de justification,
- la formation des contrôleurs de premier niveau afin d'améliorer la qualité des certificats de premier niveau, la traçabilité des vérifications et les délais de traitement,

- la sensibilisation des administrations partenaires afin d'accompagner les bénéficiaires en clôture, rappeler les calendriers et les objectifs,
- la mise en place d'objectifs mensuels de certification au sein du Secrétariat conjoint (SC) et un suivi régulier,
- la mise en place d'un suivi stratégique de la maquette financière afin de planifier les appels de fonds, évaluer les reliquats et anticiper les modifications nécessaires en clôture.

Cette stratégie a permis à l'AG d'atteindre ses objectifs en matière de certification de dépenses auprès de la Commission européenne (CE). Au 31/12/2022, le montant cumulé des dépenses certifiées inclus dans un appel de fonds s'est élevé à 145 520 009,85 € en coût total, pour un seuil de DO fixé à 139 932 493 €.

### **Un système de gestion fiable**

Le niveau de correction financière reste à un niveau très faible, traduisant un système de contrôle efficace. Ainsi, sur les 6 opérations auditées au cours de l'année 2022, un seul audit d'opération a conduit à des montants irréguliers pour un total de 1 000 €. Des mesures correctrices et préventives ont bien entendu été prises par l'AG et retranscrites dans le Rapport Annuel de Contrôles 2022.

### **Lancement des projets sélectionnés au titre du 4e appel à projets de fin de programmation**

Les 17 projets sélectionnés par le CS réuni le 18/01/2022 à Turin ont été lancés au cours de l'année 2022. Pour mémoire, il s'agit des projets participant à la reprise « écologique, numérique et résiliente » de l'économie transfrontalière et constituant une transition vers le Programme 2021-2027. D'une durée de 15 mois, ces projets sont financés en sur-programmation de la maquette budgétaire du Programme en anticipation des reliquats FEDER attendus sur les projets en clôture. Fin 2022, l'AG a reçu les premières demandes de paiement de ces projets dont la clôture est prévue début 2023.

### **Une gouvernance active**

4 réunions ou consultations du CS ont été organisées au cours de l'année 2022 illustrant une gouvernance active et régulière. Après une année 2021 fortement marquée par les réunions en distanciel, les membres du partenariat ont pu se retrouver en présentiel ; ce qui a constitué un élément déterminant pour les décisions importantes prises au cours de l'année 2022.

Ces réunions, préparées en amont par le Comité Technique et d'Instruction et la Task Force, ont visé tant la gestion et la mise en œuvre du Programme 2014-2020 que la préparation et la consultation des administrations partenaires sur la future Programmation 2021-2027 et le lancement des premiers appels à projets.

S'agissant de l'AG, l'équipe en place est restée stable permettant d'assurer une bonne continuité des missions.

L'AG a mis en place le premier conseil des jeunes à l'échelle européenne transfrontalière nouvel organe 21-27,

partie intégrante de la gouvernance du CS.

### **Approbation et lancement du Programme 21-27**

Une nouvelle stratégie de coopération pour la zone transfrontalière a été définie et approuvée par le CS du 18/01/2022. Suite à la transmission du nouveau Programme à la CE fin janvier, des observations ont été formulées auxquelles l’Autorité de gestion a répondu. Le nouveau Programme ALCOTRA a ainsi été officiellement approuvé le 29/06/2022. Afin d’éviter tout temps mort et perte de dynamique entre les 2 périodes de programmation, le Comité de suivi a lancé dès le mois de juin 2022 un premier appel à projets Transition. Un second appel à projets a été approuvé par le Comité de suivi réuni le 8 juillet 2022.

### **Une communication originale et fédératrice**

L’événement de lancement du nouveau Programme qui s’est tenu à Courmayeur et à Chamonix les 28 et 29 novembre 2022 a mobilisé sur deux jours plus de 500 personnes. Un moment fédérateur qui a été aussi l’occasion de présenter les nombreuses réalisations de la programmation 2014-2020. Un village des initiatives transfrontalières a ainsi été organisé permettant de présenter les dynamiques de coopération d’une vingtaine de projets. Cet évènement a été animé par le Conseil des jeunes ALCOTRA. Les principes horizontaux tels que la sensibilisation à la place des femmes, à l’inclusion, au développement durable ont été récompensés par la désignation de projets « Coup de cœur » du Conseil des jeunes. Les résultats évaluatifs et la capitalisation des bonnes pratiques ont été mis en valeur par l’AG.

Cette nouvelle programmation a été l’occasion de la mise en place d’une nouvelle stratégie de communication avec la mise en ligne d’un nouveau site internet ALCOTRA permettant à la fois de capitaliser les expériences de la programmation 2014-2020 et de communiquer sur les nouvelles orientations du Programme 2021-2027.

### 3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

#### 3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
#1	Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées	<p>L'axe 1 « Innovation appliquée » totalise 20 projets pour un coût total de 33,2 M€ représentant une contribution FEDER de 28,2 M€, soit 100,64 % de la dotation du Programme sur cet axe. 17 projets sont sur l'O.S. 1.1 « recherche et innovation » et 3 sur l'O.S. 1.2 « énergie ».</p> <p>Au 31/12/2022, le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification s'élève à 20,8 M€ en coût total (contre 12,5 M€ en 2021), soit 62,84% du montant programmé.</p> <p>Le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification au titre de l'O.S. 1.1 s'élève à 16,6 M€ en coût total (contre 9,1 M€ en 2021), soit 60,94% du montant programmé et à 4,1 M€, soit 71,72 % du montant programmé pour l'O.S. 1.2.</p> <p>Au 31/12/2022, la quasi-totalité des projets soutenus au titre de l'axe 1 ont été achevés et les demandes de paiement finales ont été adressées à l'AG pour traitement. 2 projets soutenus au titre du 4e appel à projets de fin de programmation étaient encore en cours au 31/12/2022.</p> <p>En matière d'économie circulaire, nous pouvons citer les résultats du projet CIRCUITO avec l'interopérabilité entre plateformes d'économie circulaire à destination des entreprises. Le lancement de cette interopérabilité a été un succès, qui s'est poursuivi même après la fin du projet : 255 entreprises inscrites sur la plateforme interopérable avec le projet CIRCUITO (78 françaises et 177 italiennes).</p> <p>En matière d'innovation, dans le cadre du 4e appel à projets en janvier 2022, le projet ANTEA est un projet capitalisation des projets simples ANTEA sur la filière des plantes à fleur comestibles et du projet ESSICA sur la filière des plantes aromatiques, permettant ainsi de créer une communauté d'acteurs plus importante au niveau transfrontalier</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
#2	Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire	<p>L'axe 2 « environnement mieux maîtrisé » totalise 27 projets pour un coût total de 41,8 M€ représentant une contribution FEDER de 35,5 M€, soit 95 % de la dotation du Programme sur cet axe. 8 projets sont positionnés sur l'O.S. 2.1 « changement climatique » visant à l'adaptation des territoires aux changements climatiques et 19 sur l'O.S. 2.2 « prévention des risques » centré sur la résilience des populations exposées aux risques.</p> <p>Au 31/12/2022, le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification s'élève à 25,1 M€ en coût total (contre 19,4 M€ en 2021), soit 60,16% du montant programmé.</p> <p>Le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification au titre de l'O.S. 2.1 s'élève à 9,1 M€ en coût total, soit 70,48% du montant programmé et à 15,9 M€ (contre 11,5 M€ en 2021), soit 55,50 % du montant programmé pour l'O.S. 2.2.</p> <p>En matière de gestion des risques naturels, un projet particulièrement intéressant a été approuvé dans le cadre du 4e appel à projets en janvier 2022. Il s'agit du projet RITA qui vise à définir de nouvelles normes de construction d'ouvrages d'art adaptées aux conditions climatiques extrêmes que peut connaître la zone ALCOTRA du fait du changement climatique.</p> <p>Un autre projet particulièrement réussi est le projet Risk-For visant au développement d'un outil numérique de formation entre services de secours et d'incendie franco-italiens et l'organisation d'exercices de secours conjoints.</p>
#3	Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte	<p>L'axe 3 « attractivité du territoire » totalise 79 projets pour un coût total de 123,7 M€ représentant une contribution FEDER de 104,1 M€, soit 123,76 % de la dotation du Programme sur cet axe. 63 projets sont positionnés sur l'O.S. 3.1 « patrimoine naturel et culturel » dédié à l'offre de tourisme durable à travers la valorisation du patrimoine naturel et culturel, 9 sur l'O.S. 3.2 « biodiversité » voué à l'amélioration de la gestion des habitats et des espèces protégées, et 7 sur l'O.S. 3.3 centré sur la mobilité durable.</p> <p>Au 31/12/2022, le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>certification s'élève à 73,3 M€ en coût total (contre 53,8 M€ en 2021), soit 59,30% du montant programmé.</p> <p>Le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification au titre de l'O.S. 3.1 s'élève à 58,1 M€ en coût total (contre 44,6 M€ en 2021), soit 59,81 % du montant programmé, à 9,1 M€ (contre 4,9 M€ en 2021), soit 63,05 % du montant programmé pour l'O.S. 3.2 et à 6 M€, soit 50,56 % du montant programmé pour l'O.S. 3.3.</p> <p>En matière de biodiversité, il convient de souligner les résultats particulièrement probants du PITEM Biodiv'Alp avec plusieurs réalisations majeures comme par exemple des restaurations d'importants réseaux écologiques (Biodiv'connect), des plans d'actions transfrontaliers pour la gestion de la biodiversité (Gebiodiv), le partage de compétences entre les professionnels de la gestion environnementale (Probiodiv) et la réalisation d'inventaires et bases de données transfrontalières (Cobiodiv).</p> <p>Dans le domaine de la valorisation du patrimoine et du tourisme, plusieurs nouveaux projets ont été soutenus dans le cadre du 4e appel à projets :Recovalx, AMB.ENIS et ANC pour tous.</p>
#4	Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne	<p>L'axe 4 « inclusion sociale et citoyenneté européenne » compte au total 32 projets pour un coût total de 40,6 M€ représentant une contribution FEDER de 34,5 M€, soit 92,44 % de la dotation du Programme sur cet axe. 14 projets sont positionnés sur l'O.S. 4.1 « service sanitaire et sociaux » visant à développer de nouvelles typologies de services de santé et sociaux en zones de montagne, 18 sur l'O.S 4.2 « éducation et formation » destiné à consolider l'offre de formation de base et professionnelle.</p> <p>Au 31/12/2022, le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification s'élève à 19,6 M€ en coût total, (contre 13,8 M€ en 2021) soit 48,39 % du montant programmé.</p> <p>Le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification au titre de l'OS 4.1 s'élève à 9,5 M€ en coût total (contre 5,6 M€ en 2021), soit 48,21 % du montant programmé et à 10 M€, soit 48,56 % du montant programmé pour l'OS</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>4.2.</p> <p>En matière de formation, il convient de souligner les résultats particulièrement probants des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Teen Lab en faveur des jeunes avec la mise en place d'espaces de co-working et de formation,</li> <li>- AFL en faveur de la coopération en matière d'industrie cinématographique,</li> <li>- DAC en matière de formation de décideurs publics, habitants et jeunes aux enjeux du Pacte vert pour l'Europe.</li> </ul>
#5	Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions	<p>L'axe 5 compte 56 projets pour un coût total de 15,2 M€ (FEDER : 12,9 M€), soit 108,89% de la dotation du Programme sur l'axe. 46 projets sont positionnés sur l'O.S. 5.1 « gestion du Programme » et 10 sur l'O.S 5.2 « améliorer l'information et l'animation » .</p> <p>Au 31/12/2022, le montant des dépenses certifiées par l'Autorité de certification s'élève à 7,7 M€ en coût total (50,78% du montant programmé). Le montant des dépenses certifiées par l'AC au titre de l'OS 5.1 s'élève à 7,4 M€ en coût total (51,91% du montant programmé) et à 0,2 M€ pour l'OS 5.2 (soit 31,95% du montant programmé).</p> <p>En 2022, 7 projets ont été soumis au titre de l'AT pour un montant FEDER de 1 276 593,00 € (coût total : 1 501 874,11 €). 795 812,50 € FEDER ont été dépensés en mode gestion directe (coût total : 936 250,00 €), et 480 780,50 € FEDER ont été dépensés en mode subvention (coût total : 565 624,11 €).</p> <p>Ces 7 projets ont permis de soutenir l'action de l'AG et des administrations partenaires dans la mise en œuvre du Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 projets présentés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont assuré le fonctionnement du Secrétariat Conjoint et la prise en charge du personnel responsable du Programme en 2022 (AG, SC, AC, ANF).</li> <li>- 2 projets ont contribué à l'organisation du premier Comité de suivi de la programmation 21-27 à Gréoux-les-Bains (7 et 8 juillet 2022) et à la préparation du CS d'Imperia (26 janvier 2023) dans les derniers mois de 2022.</li> <li>- 3 projets, présentés respectivement par Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Piémont et Région Autonome Vallée d'Aoste, ont assuré l'animation et la</li> </ul>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		mise en œuvre du Programme sur les territoires ALCOTRA.

Non validé

### 3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées</b>
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #1.1b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	14,00	82,00	En 2022 les réseaux entre les organismes de recherche se sont renforcés avec 31 nouveaux organismes impliqués. Plusieurs projets ont directement contribué à développer des coopérations scientifiques transfrontalières entre laboratoires et centres de recherche à l'instar du projet E-santé / Silver economy sur la mise en relation des acteurs du secteur de la santé, du médico-social, les usagers seniors et les entreprises offreurs de solutions dans le domaine de la perte d'autonomie et du maintien à domicile. Ce projet a construit un partenaire solide entre des organismes de recherche internationales.
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	14,00	61,00	En 2022 il y a eu l'approbation des derniers projets dans le cadre des appels à projets « Relance » et « Passerelle », et la valeur prévisionnelle cumulée a été réévaluée pour cet indicateur. Les projets sélectionnés ont permis d'impliquer des acteurs dépositaires de compétences spécifiques en matière d'innovation et de recherche, et comptent un nombre d'organismes de recherche plus élevé que celui prévu par le Programme. Parmi les 15 projets de l'Axe 1 se référant à cet indicateur, les plans intégrés contribuent fortement à l'innovation (ALPIMED, GRAIES LAB). Le Programme a donc réussi à renforcer l'implication des acteurs de la recherche et de l'innovation.
F	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	127,00	2 106,00	En 2022, 1220 nouvelles structures ont été impliquées. La valeur atteinte est nettement plus élevée que la valeur prévisionnelle grâce aux projets des plans intégrés : INNOV du plan ALPIMED, InnovLab du plan GRAIES LAB et Terres Monviso ECO du plan Terres Monviso. Le projet INNOV a notamment réalisé plusieurs événements de Open Innovation, cafés scientifiques et un Boot Camp, manifestations qui ont permis d'impliquer un nombre important d'entreprises. Le projet GRAIES LAB a accompagné les entreprises dans la transformation des business models et dans la transformation digitale ; ce projet a ainsi organisé des communautés de pratiques dans le cadre de la démarche Living Lab et des hackathons, ce qui réunit entreprises, agents de la fonction publique, élus, jeunes étudiants et/ou entrepreneurs.
S	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	127,00	758,00	En 2022 il y a eu l'approbation des derniers projets dans le cadre des appels à projets « Relance » et « Passerelle », et la valeur prévisionnelle cumulée a été réévaluée pour cet indicateur. Les projets sélectionnés proposent des mesures impliquant à la fois des acteurs dépositaires de compétences spécifiques en matière d'innovation et de recherche (comme les instituts de recherche) et des acteurs vers lesquels transférer les innovations (acteurs publics et privés). Pour cette raison, la valeur atteinte par l'indicateur est bien plus élevée que la valeur cible prévisionnel du Programme. 6 plans intégrés (sur 12) comptent au moins un projet sur cet objectif spécifique, correspondant à 11% des ressources de la maquette sur cet OS. Parmi ces projets, les plans CLIP et ALPIMED font de l'innovation un des principaux éléments de leur stratégie.

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	51,00	38,00	44,00	20,00	15,00	0,00	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	44,00	44,00	44,00	33,00	20,00	0,00	0,00	0,00
F	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	886,00	556,00	511,00	107,00	42,00	0,00	0,00	0,00
S	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	430,00	430,00	316,00	284,00	80,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées</b>
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	I.1 - Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer services innovants au niveau transfrontalier.

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #1.1b.I.1**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés	Nombre d'innovations / de services innovants créés	15,00	2013	35,00	46,00		La clôture progressive des projets approuvés dans le cadre du 2ème appel à projets a permis d'approfondir l'analyse de l'indicateur et de réajuster la valeur transmise. En 2021 le nombre d'innovations / de services innovants créés était « 38 », et en 2022 il y a eu +8 innovations qui se sont rajoutées avec la clôture des projets. Le projet ANTEA a contribué à cet indicateur à travers de nombreuses publications technico-scientifiques pour l'économie d'énergie et le contrôle des conditions climatiques pour la productivité des cultures sous serre, protocole technique d'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication comme support de la traçabilité du produit « fleur comestible », protocole technique d'application des innovations technologiques à la propagation in vivo et in vitro des fleurs comestibles.

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés	145,00		29,00		3,00		0,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés								

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées</b>
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #1.4c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	Nombre de bâtiments publics «pilotes»	5,00	11,00	Avec 5 nouvelles références enregistrées en 2022, la valeur de l'indicateur se porte à 11. Le projet A2E a permis la réhabilitation et l'extension de la cantine scolaire ZEB de Vigone, qui a permis d'expérimenter les outils développés par le projet: une simulation énergétique du modèle de bâtiment en régime dynamique a été réalisée grâce à l'utilisation du logiciel open source, parvenant à optimiser le système du bâtiment (climatisation et système de ventilation). L'utilisation de matériaux éco-durables et de technologies de construction à haute économie d'énergie, la présence d'une serre bioclimatique passive, 1salle principale pour servir les repas (100 places), des salles de service (vestiaires, salles de bains et garde-manger) et un système de suivi des performances énergétiques sont quelques unes des caractéristiques particulières de la cantine.
S	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	Nombre de bâtiments publics «pilotes»	5,00	13,00	Aucun projet nouveau n'est venu impacter cet indicateur en 2022. Parmi les opérations en cours de mise en oeuvre, le PITER Pays-Sages s'engage à réaliser des rénovations avec des matériaux éco-compatibles sur un important nombre de bâtiments « pilotes », avec son projet simple « Pays-Ecoétoiques » (8 bâtiments).

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	6,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	13,00	13,00	13,00	13,00	5,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées</b>
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	I.2 - Développer des modèles innovants dans l'éco-construction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #1.4c.I.2**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes	Nombre de commandes	245,00	2015	570,00	300,00		Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 et puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le Programme entre 2018 et début 2019. Pour cette raison, la valeur indiquée en 2021 est la même que celle indiquée dans le RAMO 2018, référée aux mêmes données. Elles seront mises à jour à l'occasion du rapport final du Programme.

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes	300,00		300,00		300,00		300,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes								

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire</b>
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #2.5a**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	15,00	36,00	La clôture progressive des projets approuvés dans le cadre du 2ème appel à projets a permis approfondir l'analyse de l'indicateur et de réajuster la valeur transmise. L'indicateur a atteint et dépassé la valeur cible du Programme. Parmi les 9 outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés au changement climatique, le projet CCLIMATT a réalisé un Plan de gestion de la végétation périfluviale du cours d'eau Stura qui a intéressé la zone des tronçons fluviaux de l'ensemble du Parc fluvial Gesso e Stura (réserve naturelle et zone contiguë). Il touche 14 Communes pour un total d'environ 6.000 hectares, dont un peu plus de 2.000 hectares de forêt. Le plan est un outil pour la définition des interventions d'entretien de la végétation riveraine afin d'améliorer la fonction hydraulique et les autres services écosystémiques.
S	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	15,00	30,00	La clôture progressive des projets approuvés dans le cadre du 2ème appel à projets a permis approfondir l'analyse de l'indicateur et de réajuster la valeur transmise. Aucun projet nouveau n'est venu impacter cet indicateur en 2022. Les projets sélectionnés dans le deuxième appel prévoient un nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés au changement climatique plus important par rapport à celui prévu par le Programme, ce qui montre l'importance de la thématique pour les acteurs et le territoire ALCOTRA. A noter qu'un seul plan intégré contribuera à cet indicateur (ALPIMED CLIMA).

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	43,00	40,00	8,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	33,00	33,00	30,00	28,00	28,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire</b>
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	II.1 - Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #2.5a.II.1**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique	Nombre d'institutions	170,00	2015	500,00	250,00		Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le Programme entre 2018 et début 2019. Pour cette raison, la valeur indiquée en 2021 est la même que celle indiquée dans le RAMO 2018. Elles seront mises à jour à l'occasion du rapport final du Programme.

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique	250,00		250,00		250,00		250,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique								

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire</b>
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #2.5b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	25,00	82,00	En 2022, la valeur de l'objectif augmente de 22 nouveaux outils par rapport à l'année 2021. Le projet RISVAL a développé un web-service de calcul automatique des dommages, une mise à jour du portail SIS-PARTOUT, dédié à la vulnérabilité sismique des bâtiments; un portail pour la soumission des rapports de travaux et projets de construction dans les zones sismiques; une mise à jour du système ERIKUS pour la gestion de la collecte des dommages dans les communes suite à un événement sismique.
S	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	25,00	83,00	En 2022 il y a eu l'approbation des derniers projets dans le cadre des appels à projets « Relance » et « Passerelle », et la valeur prévisionnelle cumulée a été réévaluée pour cet indicateur. Les projets sélectionnés prévoient un nombre d'outils développés pour la gestion des risques plus important que celui prévu par le Programme, grâce en particulier aux trois projets simples du plan thématique RISK qui correspondent à 32% de la valeur cible prévue sur cette OS. La gestion des risques représente une thématique clé et d'actualité pour le territoire ALCOTRA avec les conséquences de la Tempête ALEX sur le territoire, d'où l'intérêt du Programme de soutenir ces opérations.

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	60,00	45,00	20,00	20,00	19,00	0,00	0,00	0,00
S	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	81,00	81,00	81,00	73,00	42,00	8,00	8,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire</b>
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	II.2 - Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #2.5b.II.2**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	Nombre de personnes activement mobilisées	290,00	2013	590,00	3 137,00		La clôture progressive des projets approuvés dans le cadre du 2ème appel à projets a permis approfondir l'analyse de l'indicateur et de réajuster la valeur transmise. La valeur de l'indicateur dépasse très largement la valeur d'objectif fixé par le Programme. Le projet AD-VITAM a impliqué activement 95 techniciens, experts et administrations dans la prévention des risques.

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	16 188,00		982,00		347,00		347,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	347,00							

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte</b>
<b>Priorité d'investissement</b>	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.4e**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	Nombre d'initiatives et de services	10,00	77,00	Avec 31 nouvelles réalisations enregistrées pour l'année 2022, la valeur de l'indicateur atteint 77. Le projet MUSIC a contribué à fournir des transports publics innovants et à faible émission : à Pinerolo, un bus scolaire pouvant fonctionner au biométhane, qui utilisera le biocarburant produit par le service public polyvalent ACEA à partir du traitement des déchets urbains ; à Gap, une navette électrique sans chauffeur (avec la préparation simultanée du parcours de 2,2 km sur lequel le véhicule circulera le long de l'axe central de la ville). Les deux véhicules sont opérationnels et ont commencé leurs activités de démonstration, dans la perspective d'une transition progressive de l'ensemble de la flotte de transport public vers des formes d'alimentation à faible émission de CO2.
S	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	Nombre d'initiatives et de services	10,00	46,00	Aucun projet nouveau n'est venu impacter cet indicateur en 2022. Les projets sélectionnés dans le cadre du deuxième appel et dans celui des PITEM et PITER prévoient un nombre d'initiatives pour la mobilité durable plus important que celui prévu par le Programme, avec des réalisations dédiées à une mobilité efficace et respectueuse de l'environnement via une offre de système de transports diversifiés (ex. co-voiturage, autopartage, transport à la demande, vélo, plans de déplacement).

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	46,00	31,00	24,00	9,00	1,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	42,00	42,00	42,00	40,00	25,00	4,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	<b>#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte</b>
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	III.3 - Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.4e.III.3**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques	Nombre de stratégies	8,00	2013	21,00	37,00		27 nouvelles réalisations ont été enregistrées en 2022. Le projet Cœur en mouvement a réalisé un schéma directeur de mobilité dans le Briançonnais en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire et en prenant en compte les flux de mobilité transfrontaliers.

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques	10,00		8,00		0,00		0,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques								

Axe prioritaire	<b>#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.6c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	53,00	294,00	La valeur de l'indicateur dépasse largement la valeur d'objectif fixée par le Programme avec 165 nouveaux sites valorisés au cours de l'année 2022. Le projet SAUVEGARDER du Plan PACE a reconstruit une zone d'habitats préhistoriques (Quinson) ; un itinéraire des ponts historiques (deux ponts historiques de la zone du Cammino Balteo : le pont Napoléon à Marignier, le vieux pont de Saint Martin à Sallanches, le pont Charles-Albert entre Cruseilles et Allonzier-la-Caille, le Vieux pont de Cluses) ; un itinéraire de l'art sacré (le Couvent des Cordeliers-La Chambre La Collégiale de Saint-Ours à Aoste, la crypte de la Cathédrale d'Ivrée, la chapelle de Notre Dame du Coignet, le Polyptyque de Hans Clemer dans la Cathédrale de Saluzzo La Paroisse de Borgo San Dalmazzo) ; un itinéraire des forts (les Forts d'Esseillon, les Forts d'Exilles, Forte dell'Annunziata).
S	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	53,00	324,00	En 2022 il y a eu l'approbation des derniers projets dans le cadre des appels à projets « Relance » et « Passerelle », et la valeur prévisionnelle cumulée a été réévaluée pour cet indicateur. En effet 11 projets ont été approuvés sur ce objectif spécifique et ont augmenté la valeur cible des projets. Le Projet Vermenagna – Roya II et RECOVALX contribuent avec 68 sites valorisés.

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	129,00	108,00	61,00	31,00	24,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	186,00	186,00	191,00	181,00	111,00	92,00	15,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	<b>#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	III.1 - Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.6c.III.1**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	Nombre des communes	106,00	2013	226,00	1 341,00		La clôture progressive des appels à projets et l'avancement générale du Programme permettent d'augmenter la valeur atteinte de cet indicateur. On peut notamment citer le projet Pays aimable du Plan Pays-Sages : les partenaires ayant opté pour un modèle numérique de présentation des itinéraires, toutes les communes de la zone Pays-Sages ont trouvé une visibilité au sein des outils virtuels créés. Le projet vise à valoriser le paysage et, en même temps, son lien avec le système local créé par l'homme, il propose une nouvelle approche de la découverte du territoire, en dépassant les systèmes d'offre traditionnels et, surtout, en permettant aux touristes de composer leur propre expérience de voyage de manière autonome.
R3.1b	Satisfaction des touristes	faible, moyen, élevé	moyen	2011	élevé		élevé	Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a procédé à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats. En 2022, avec la clôture progressive des projets du deuxième appel, la valeur recensée permet d'établir le niveau de satisfaction des touristes comme « exceptionnel ». Au cours de l'année 2022, les restrictions liées au COVID 19 ont été progressivement levées. Les projets ont donc pu réaliser des activités sans restriction majeures au cours de l'année 2022. Les activités de plein air et les installations touristiques ont bénéficié d'une propension accrue au tourisme en plein air en réaction aux restrictions du COVID 19. Pour Esperienze/Experience OUTDOOR les sites de randonnées en plein air ont connu une hausse de fréquentation et ont été fréquentés par de nouveaux touristes à la suite de la crise sanitaire.

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	532,00		296,00		152,00		65,00	
R3.1b	Satisfaction des touristes		élevé		élevé		élevé		élevé

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	12,00							
R3.1b	Satisfaction des touristes								

Axe prioritaire	<b>#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte</b>
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.6d**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	Nombre	39,00	50,00	26 nouveaux habitats ont été réhabilités au cours de l'année 2022. Le projet COBIODIV de BIODIVALP ont valorisé les habitats de prairies polyspécifiques (code 6210), prairies xérotherminche (6240) et tourbière boisée (91D0) et tourbière (7110). Chaque partenaire a organisé des plans de formation de sensibilisation à la biodiversité en fonction de l'habitat prédominant et des besoins de chaque territoire.
S	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	Nombre	39,00	57,00	En 2022 il y a eu l'approbation des derniers projets dans le cadre des appels à projets « Relance » et « Passerelle », et la valeur prévisionnelle cumulée a été réévaluée pour cet indicateur. Le projet RestHALp+ s'occupera de la restauration écologique de 16 habitats, dont 13 qui ont fait l'objet d'une première restauration avec le projet RestHALp et 3 nouveaux : Plaine des Hurtières et Saint-Pierre d'Albigny concernent de nouveaux chantiers pour agrandir les surfaces déjà restaurées dans le projet précédent ; Beaufort est un habitat faisant l'objet d'une nouvelle opération de restauration activée dans le cadre de RestHALp+.

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	24,00	18,00	8,00	7,00	1,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	41,00	41,00	41,00	21,00	18,00	16,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	<b>#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte</b>
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	III.2 - Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.6d.III.2**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité	Nombre des plans d'action	39,00	2013	65,00	37,00		La clôture progressive des appels à projets et l'avancement générale du Programme permettent d'augmenter la valeur atteinte de cet indicateur. On peut notamment citer le projet GEOBIODIV du Plan BIODIVALP qui a réalisé un protocole commun transfrontalier de gestion des espèces envahissantes et un Plan de faisabilité pour la mise en place d'un réseau transfrontalier d'observatoires environnementaux.

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité	12,00		8,00		0,00		0,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité								

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne</b>
<b>Priorité d'investissement</b>	9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière)

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #4.9e**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	25,00	45,00	Avec 16 nouveaux services ou interventions réalisés en 2022, la valeur atteinte dépasse désormais la valeur d'objectif du Programme. Le projet JEUNES du Plan PRO-SOL a réalisé un service pour l'interception précoce de la détresse des pré-adolescents et adolescents fragiles. Un site web dédié à la promotion de la santé sexuelle a été réalisé. Le projet a ainsi créé un service de soins et de soutien à distance pour les jeunes atteints de troubles de neurodéveloppement et troubles neuromusculaires, à travers une plateforme de télémédecine sur un échantillon de jeunes patients, des consultations vidéo multiprofessionnelles en neuropsychiatrie infantile, une web App sur le handicap et les droits, une App de consultation vidéo et d'orientation vers les services, des ateliers de Neurofeedback et de réalité virtuelle, des ateliers de réhabilitation.
S	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	25,00	49,00	La clôture progressive des projets approuvés dans le cadre du 2ème appel à projets a permis approfondir l'analyse de l'indicateur et de réajuster la valeur cible.

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O4.1	Nombre de services et interventions développés	29,00	16,00	11,00	9,00	6,00	0,00	0,00	0,00
S	O4.1	Nombre de services et interventions développés	51,00	51,00	51,00	37,00	13,00	11,00	2,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	<b>#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne</b>
Priorité d'investissement	9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	IV.1 - Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagne et rurales

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #4.9e.IV.1**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière	Niveaux 1, 2 et 3	29% en niveau 3	2015	40% en niveau 3		30% en niveau 3	Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 et puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le Programme entre 2018 et début 2019. Pour cette raison, la valeur indiquée est la même que celle indiquée dans le RAMO 2018, référée aux mêmes données. Elles seront mises à jour à l'occasion du rapport final du Programme.

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière		30% en niveau 3						

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière								

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne</b>
<b>Priorité d'investissement</b>	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #4.10b**

(I)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	17 139,00	13 118,00	En 2022 le Programme a enregistré 4224 nouveaux participants à des Programmes communs d'éducation et de formation. Le projet INTERBITS a impliqué 694 étudiants dans le cadre de : échanges d'unités de formation dans le cadre des parcours existants ITS/BTS sur les thèmes de l'énergie, de l'efficacité énergétique et des constructions ; capitalisation des dispositifs pédagogiques CBET dans le cadre des parcours existants ITS/BTS-IUT sur les thèmes de l'énergie, de l'efficacité énergétique et des constructions ; stages transfrontaliers dans le cadre des parcours existants ITS/BTS-IUT sur les thèmes de l'énergie, de l'efficacité énergétique et des constructions ; modules transversaux de formation environnement/économie circulaire.
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	17 139,00	11 484,00	En 2022 il y a eu l'approbation des derniers projets dans le cadre des appels à projets « Relance » et « Passerelle », et la valeur prévisionnelle cumulée a été réévaluée pour cet indicateur. Un appel à projets dédié à l'Axe 4, lancé en 2019, a permis de sélectionner de nouveaux projets en 2020 et de donner un nouveau élan à cet indicateur. Avec les derniers projets approuvés, les prévisions fournies par les bénéficiaires permettent d'atteindre 67% de la valeur cible 2023.

(I)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	8 894,00	8 484,00	2 242,00	1 142,00	236,00	0,00	0,00	0,00
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	10 889,00	10 889,00	8 082,00	7 982,00	3 932,00	3 294,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	<b>#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne</b>
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	IV.2 - Accroître l'offre éducative et formative et les compétences professionnelles transfrontalières

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #4.10b.IV.2**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers	Nombre de cours de formation et de parcours	40,00	2013	400,00	155,00		L'année 2022 enregistre 76 nouvelles formations réalisées portant ainsi l'indicateur de résultat à 155. Le projet MonVer a organisé 6 cours professionnels sur la production de fleurs et de pépinières ; la production de pépinières d'espèces d'arbres à usage ornemental et fruitier pour les zones de montagne ; la conception de jardins et d'espaces verts ; l'entretien et maintenance de la verdure et du paysage ; l'entretien et maintenance des espaces verts historiques ; la valorisation et promotion du tourisme dédié aux jardins historiques.

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers	79,00		35,00		12,00		12,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers								

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	#5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions
-----------------	---

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #5.Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions**

(I)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	Nombre d'ETP	18,00	25,00	En 2022 les ETP cofinancés par l'Assistance technique ont augmenté et sont passés de 23 à 25. L'Autorité de gestion a recruté un agent en charge du déchargement d'office et de la clôture du Programme 14-20 pour une période de 3 ans, et a stabilisé les postes du Secrétariat conjoint de Turin.
S	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	Nombre d'ETP	18,00	25,00	En 2022 les ETP prévus ont subi des changements par rapport aux données 2021 et 2020. Conformément aux modifications du Plan d'Assistance Technique du Comité de suivi d'Imperia de juillet 2018, destinées à prendre en compte les nécessités spécifiques du Programme, les administrations partenaires et l'Autorité de gestion ont programmé les 25 ETP prévus par le Plan d'Assistance Technique – dont 18 ETP pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 7 ETP permettant aux administrations partenaires de participer activement au Programme et à la prise de décision, ainsi qu'à l'animation du territoire. L'Autorité de gestion a souhaité créer un poste pour 3 ans pour permettre la clôture du Programme dans de bonnes conditions, ainsi que stabiliser les ETP au Secrétariat conjoint.
F	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	Nombre de manifestations	14,00	25,00	L'évènement a été réalisé par l'AG les 28 et 29 novembre 2022, marquant le passage entre la programmation 14-20 et la programmation 21-27. Plus de 500 personnes ont participé, dont les porteurs de projets du 14-20 qui ont présenté leurs projets au grand public. Un Café citoyen a été organisé au Skyway du Mont Blanc, au cours duquel les élus du Programme ont rencontré les citoyens du territoire. À Chamonix, le Conseil des jeunes a interviewé les élus et les experts du changement climatique. Le CDJ a interagi avec les porteurs des projets 14-20 et choisi 3 projets pour une remise de prix. En lien avec la Journée internationale de la montagne 2022, l'évènement a vu la participation du groupe « Au cœur des femmes ». En complément, en 2022 chaque Région partenaire a organisé un évènement de présentation des résultats de la programmation 14-20 et a invité l'AG.
S	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	Nombre de manifestations	14,00	17,00	Pour l'année 2022, l'Autorité de gestion a envisagé l'organisation d'un évènement annuel portant sur la clôture de la programmation 2014-2020 et sur le lancement de la programmation 2021-2027. Les principales cibles envisagées ont été les femmes, les jeunes, les porteurs de projet, les partenaires et, plus largement, le grand public. Le Conseil des jeunes ALCOTRA, installé en juillet 2022, a été choisi pour animer les deux journées ainsi que pour choisir trois projets « coup de cœur » parmi les projets financés dans le cadre de la programmation 2014-2020.
F	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	Nombre	1,00	1,00	En 2022, le site internet 2014-2020 a été remplacé par le nouveau site internet pour la période de programmation 2021-2027. Ce dernier a été lancé le 5 juillet lors de l'installation du Comité de suivi du Programme 2021-2027. Le site reste un des canaux de communication principaux du Programme, avec une section dédiée aux documents et ressources pour la période 2014-2020. Une production accrue de contenus y a été publiée : le lancement de la nouvelle programmation, le recrutement et l'installation du nouveau Conseil des jeunes ALCOTRA au sein du Comité de suivi, l'évènement de lancement, la promotion de la jeunesse et de l'Interreg Volunteer Youth, etc. Une large place a été faite à l'actualité : 60 articles ont été publiés sur la page d'accueil en 2022, soit une moyenne de 5 articles par mois.
S	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	Nombre	1,00	1,00	En 2022 l'Autorité de gestion a prévu le lancement du nouveau site internet pour le Programme 2021-2027 : le travail avec le prestataire chargé de la refonte et de l'hébergement du site a abouti au renouvellement de l'interface et du contenu – en gardant une section dédiée expressément aux documents et ressources pour la période 2014-2020.
F	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	Nombre	5,00	12,00	L'année 2022 a vu le lancement du dernier appel à projets pour la période 2014-2020, intitulé « Transition », pour lequel l'Autorité de gestion a publié sur le site internet un document détaillant toutes les informations nécessaires à la soumission des dossiers. Un webinar de présentation de l'appel a également été organisé et une guide d'information pour la saisie dans le système Synergie CTE a été partagée sur le site internet. Finalement, un document intitulé « Retour d'expérience de l'appel à projets Transition » a été diffusé lors du webinar de présentation des nouveaux appels à projets pour le 2021-2027 organisé au mois de septembre 2022.
S	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	Nombre	5,00	9,00	En 2022 il a été envisagé de lancer le dernier appel à projets de la programmation 2014-2020, intitulé « Transition ». Dans ce cadre, l'Autorité de gestion et le Secrétariat conjoint ont prévu de mettre en place des outils d'accompagnement des bénéficiaires.

(I)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	23,00	23,00	23,00	23,00	19,00	17,00	10,00	2,00
S	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	23,00	23,00	23,00	23,00	19,65	17,00	10,00	2,00
F	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	21,00	15,00	14,00	13,00	1,00	2,00	1,00	0,00
S	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	16,00	15,00	14,00	13,00	1,00	2,00	1,00	0,00
F	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
S	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
F	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	8,00	6,00	6,00	3,00	0,00	1,00	1,00	0,00
S	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	5,00	5,00	5,00	3,00	0,00	1,00	1,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

### 3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2022	Observations
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros	6175740	32 990 066,00	20 780 024,48	Les effets de la crise sanitaire depuis 2020 ont eu des répercussions sur l'avancement des projets en termes de réalisations et prorogations, avec un impact financier sur le Programme. Le Programme a adopté des mesures de flexibilité pour accompagner les projets et favoriser l'avancement financier malgré le contexte difficile. Pour assurer la clôture, l'Autorité de gestion a mis en place un Plan d'action fin 2021 à tous les niveaux de la chaîne financière et de gestion afin d'accélérer le processus de certification des dépenses.
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	10	127,00	2 106,00	En 2022 la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible. Les 16 projets financés sur l'OS sont allés au-delà de leur valeur prévisionnelle. Ce résultat exprime la volonté du Programme de renforcer les réseaux entre les acteurs de la recherche et de l'innovation et les acteurs publics et privés. Les projets ont eu la capacité d'impliquer des acteurs dépositaires de compétences spécifiques en matière d'innovation et de recherche (voir les instituts de recherche) et les sujets vers lesquels transférer les innovations (acteurs publics et privés).
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	8234320	43 986 756,00	25 120 484,61	Les effets de la crise sanitaire depuis 2020 ont eu des répercussions sur l'avancement des projets en termes de réalisations et prorogations, avec un impact financier sur le Programme. Le Programme a adopté des mesures de flexibilité pour accompagner les projets et favoriser l'avancement financier malgré le contexte difficile. Pour assurer la clôture, l'Autorité de gestion a mis en place un Plan d'action fin 2021 à tous les niveaux de la chaîne financière et de gestion afin d'accélérer le processus de certification des dépenses.
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	1	15,00	36,00	A travers les 8 projets financés sur l'OS, la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible 2023. Ce résultat montre la forte sensibilité du territoire alpin aux changements climatiques, et exprime la volonté du Programme d'adopter des stratégies partagées d'adaptation au changement climatique à travers la promotion d'outils de planification territoriale qui puissent permettre une réponse continue et coordonnée face aux changements climatiques.
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	2	25,00	82,00	A travers les 19 projets financés sur l'OS, la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible 2023. Ce résultat souligne la volonté du Programme de répondre à la vulnérabilité du territoire transfrontalier en termes d'exposition aux risques naturels grâce à de nouvelles technologies et la formation des opérateurs. Les outils proposés par les projets permettent non seulement de réduire l'exposition aux risques mais aussi de renforcer la gouvernance du territoire, à travers l'implication directe des administrations locales capables d'utiliser ces nouveaux instruments.
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable	euro	18572221	98 970 198,00	72 599 938,47	Les effets de la crise sanitaire depuis 2020 ont eu des répercussions sur l'avancement des projets en termes de réalisations et

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2022	Observations
			de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité					prorogations, avec un impact financier sur le Programme. Le Programme a adopté des mesures de flexibilité pour accompagner les projets et favoriser l'avancement financier malgré le contexte difficile. Pour assurer la clôture, l'Autorité de gestion a mis en place un Plan d'action fin 2021 à tous les niveaux de la chaîne financière et de gestion afin d'accélérer le processus de certification des dépenses.
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	4	51,00	294,00	A travers les 63 projets financés sur l'OS, la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible 2023. 41% des ressources financières de la maquette sont réservées à cet OS. La valeur de l'indicateur met en lumière la volonté du Programme de valoriser le fort potentiel touristique du territoire transfrontalier, un tissu économique de la filière touristique fort et diversifié, bénéficiant d'une expérience consolidée en matière de promotion des espaces naturels et protégés. Les projets financés dans cet OS ont permis d'augmenter l'offre de produits touristiques, d'améliorer les compétences des acteurs économiques, de favoriser une gestion durable du patrimoine naturel et culturel.
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	1715	17 139,00	13 118,00	En 2022 le Programme a enregistré et valorisé 4224 nouveaux participants à des Programmes communs d'éducation et de formation. Un appel à projets dédié à l'Axe 4, lancé en 2019, a permis de sélectionner de nouveaux projets en 2020 et de donner un nouvel élan à cet indicateur. Le 4e appel à projets de fin de programmation lancé en 2021 et sélectionné en 2022 a permis de compléter cet indicateur.
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	8234320	43 986 756,00	19 510 263,45	Les effets de la crise sanitaire depuis 2020 ont eu des répercussions sur l'avancement des projets en termes de réalisations et prorogations, avec un impact financier sur le Programme. Le Programme a adopté des mesures de flexibilité pour accompagner les projets et favoriser l'avancement financier malgré le contexte difficile. Pour assurer la clôture, l'Autorité de gestion a mis en place un Plan d'action fin 2021 à tous les niveaux de la chaîne financière et de gestion afin d'accélérer le processus de certification des dépenses.
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	2	25,00	45,00	En 2022 les 14 projets financés ont permis de progresser et d'augmenter la valeur de l'indicateur par rapport à la valeur cumulée 2021 avec 16 nouveaux services développés. La valeur cible prévisionnelle 2023 a été atteinte et dépassée. Cet indicateur montre la volonté du Programme de contribuer à la réalisation de nouveaux services de proximité à caractère socio-sanitaires sur le territoire ALCOTRA.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros	12 568 855,19	10 593 107,06	4 591 239,36	4 361 339,83	0,00
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	886,00	556,00	511,00	107,00	42,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	19 421 834,22	16 087 797,46	9 072 550,74	5 373 459,04	687 871,65
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	43,00	40,00	8,00	3,00	0,00
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	60,00	45,00	20,00	20,00	19,00
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	53 794 468,13	41 517 760,57	20 021 962,42	12 559 983,34	4 611 688,60
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	129,00	108,00	61,00	31,00	24,00
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	8 894,00	8 484,00	2 242,00	1 142,00	236,00
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	13 701 024,98	8 199 640,82	4 364 127,84	1 973 517,67	0,00
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	29,00	16,00	11,00	9,00	6,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2016	2015	2014
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros			
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures			
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro			
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils			
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils			
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro			
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones			
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons			
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro			
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions			

### 3.4. Données financières

**Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
#1	FEDER	Total	32 990 066,00	85,00	33 214 737,57	100,68%	32 524 905,51	22 156 598,68	67,16%	20
#2	FEDER	Total	43 986 756,00	85,00	41 817 590,79	95,07%	41 443 583,15	30 080 737,84	68,39%	27
#3	FEDER	Total	98 970 198,00	85,00	123 712 021,32	125,00%	122 559 334,82	82 441 473,80	83,30%	79
#4	FEDER	Total	43 986 756,00	85,00	40 660 040,85	92,44%	39 152 326,79	24 687 788,74	56,13%	32
#5	FEDER	Total	14 038 326,00	85,00	15 285 874,11	108,89%	15 285 874,11	9 407 848,65	67,02%	56
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>		<b>233 972 102,00</b>	<b>85,00</b>	<b>254 690 264,64</b>	<b>108,85%</b>	<b>250 966 024,38</b>	<b>168 774 447,71</b>	<b>72,13%</b>	<b>214</b>
<b>Total général</b>			<b>233 972 102,00</b>	<b>85,00</b>	<b>254 690 264,64</b>	<b>108,85%</b>	<b>250 966 024,38</b>	<b>168 774 447,71</b>	<b>72,13%</b>	<b>214</b>

**Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)**

--

Non validé

## Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
#1	FEDER	013	01	04	07	04		20	FR718	2 611 518,00	2 498 771,00	2 449 357,82	1
#1	FEDER	013	01	04	07	04		24	FR823	1 412 051,00	1 412 051,00	95 943,93	1
#1	FEDER	013	01	04	07	04		24	ITC16	1 801 241,30	1 760 577,46	1 728 391,84	1
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	FR717	3 699 161,26	3 515 270,63	3 126 821,05	2
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	FR822	1 764 705,88	1 681 455,88	690 141,52	1
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	FR823	3 701 108,00	3 603 336,00	2 720 217,35	2
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	ITC11	1 787 941,00	1 787 941,00	428 301,03	1
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	ITC16	7 350 103,21	7 235 069,62	5 444 663,58	5
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	ITC20	1 637 558,82	1 637 558,82	510 619,83	1
#1	FEDER	062	01	04	07	01		24	ITC31	7 449 349,10	7 392 874,10	4 962 140,73	5
#2	FEDER	087	01	07	07	05		24	FR717	1 775 145,00	1 707 709,00	1 637 715,06	1
#2	FEDER	087	01	07	07	05		24	FR823	1 764 705,00	1 764 705,00	695 837,64	1
#2	FEDER	087	01	07	07	05		24	ITC11	1 228 824,00	1 184 980,00	1 164 267,29	1
#2	FEDER	087	01	07	07	05		24	ITC16	3 097 917,80	3 042 042,80	2 933 180,03	2
#2	FEDER	087	01	07	07	05		24	ITC20	1 164 238,00	1 164 238,00	1 057 566,32	1
#2	FEDER	087	01	07	07	05		24	ITC33	3 984 580,96	3 908 033,32	3 751 296,11	2
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	FR717	2 358 870,59	2 358 870,59	1 204 203,85	2
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	FR822	1 647 056,22	1 647 056,22	540 529,62	1
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	FR823	3 574 807,80	3 574 807,80	3 267 446,98	2
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	ITC11	5 738 363,82	5 657 558,82	2 962 049,52	3
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	ITC16	1 576 176,47	1 526 676,47	1 322 659,18	2
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	ITC20	9 906 858,07	9 906 858,07	7 039 449,16	7
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	ITC31	2 117 647,06	2 117 647,06	1 222 080,51	1
#2	FEDER	088	01	07	07	05		24	ITC32	1 882 400,00	1 882 400,00	1 282 456,57	1
#3	FEDER	043	01	04	07	04		24	FR717	1 764 705,88	1 764 705,88	782 900,11	1
#3	FEDER	043	01	04	07	04		24	ITC11	4 228 603,43	4 228 603,43	3 517 217,56	3
#3	FEDER	043	01	04	07	04		24	ITC31	4 343 314,00	4 343 314,00	3 029 213,47	2
#3	FEDER	043	01	04	07	04		24	ITC33	1 572 185,58	1 572 185,58		1
#3	FEDER	085	01	04	07	06		24	FR716	1 880 811,04	1 880 811,04	1 037 059,36	1
#3	FEDER	085	01	04	07	06		24	FR718	2 049 883,80	2 049 883,80	2 002 588,82	1
#3	FEDER	085	01	04	07	06		24	FR822	1 696 217,77	1 689 471,28	1 642 184,57	1
#3	FEDER	085	01	04	07	06		24	FR824	2 376 155,00	2 376 155,00	1 649 624,25	2
#3	FEDER	085	01	04	07	06		24	ITC11	2 825 235,00	2 825 235,00	1 147 909,18	1
#3	FEDER	085	01	04	07	06		24	ITC20	1 865 415,00	1 865 415,00	1 197 918,50	2
#3	FEDER	085	01	04	07	06		24	ITC33	1 883 402,63	1 883 402,63	1 335 046,00	1
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	FR717	6 243 580,85	5 903 971,66	3 892 638,62	4
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	FR718	12 154 812,55	12 131 957,61	7 075 561,94	7
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	FR821	6 151 571,27	6 019 489,06	4 447 268,52	3
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	FR822	2 993 104,00	2 943 379,00	2 693 336,26	2
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	FR823	12 140 985,69	12 108 960,69	5 538 389,85	7
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	FR824	1 658 588,00	1 658 588,00	1 500 700,76	1
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	ITC11	17 845 140,04	17 600 068,14	13 101 520,99	14
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	ITC16	16 343 986,42	16 067 452,48	10 929 368,89	13
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	ITC20	19 830 402,72	19 782 364,89	14 255 685,00	11
#3	FEDER	094	01	04	07	06		24	ITC31	1 863 920,65	1 863 920,65	1 665 341,15	1
#4	FEDER	112	01	03	07	09		24	FR717	1 764 705,89	1 699 279,42	1 062 107,53	1
#4	FEDER	112	01	03	07	09		24	FR821	2 000 000,00	1 960 954,45	1 075 101,92	1
#4	FEDER	112	01	03	07	09		24	FR822	2 319 855,50	2 319 855,50	1 315 384,46	2
#4	FEDER	112	01	03	07	09		24	FR823	2 812 355,00	2 662 034,00	1 908 646,76	2
#4	FEDER	112	01	03	07	09		24	ITC11	4 438 870,14	4 231 870,14	2 048 213,69	4
#4	FEDER	112	01	03	07	09		24	ITC16	3 810 403,21	3 661 382,82	2 517 689,59	2

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
#4	FEDER	112	01	03	07	09		24	ITC20	2 758 294,69	2 705 702,69	2 461 120,91	2
#4	FEDER	118	01	03	07	10		24	FR717	809 550,00	809 550,00	784 786,90	1
#4	FEDER	118	01	03	07	10		24	FR718	1 647 059,00	1 647 059,00	866 997,59	1
#4	FEDER	118	01	03	07	10		24	FR823	1 411 489,00	1 411 489,00	416 369,95	1
#4	FEDER	118	01	03	07	10		24	ITC11	6 472 565,05	6 098 278,68	4 496 513,41	6
#4	FEDER	118	01	03	07	10		24	ITC16	2 736 860,95	2 469 306,84	2 349 170,39	3
#4	FEDER	118	01	03	07	10		24	ITC20	2 668 851,98	2 621 444,93	914 046,62	2
#4	FEDER	118	01	03	07	10		24	ITC33	5 009 180,44	4 854 119,32	2 471 639,02	4
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR716	9 147 940,00	9 147 940,00	5 165 668,56	14
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR717	516 750,00	516 750,00	390 595,23	4
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR718	15 290,00	15 290,00	3 996,51	2
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR821	25 000,00	25 000,00	8 832,00	2
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR822	5 000,00	5 000,00	4 745,50	1
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR823	5 000,00	5 000,00	4 881,10	1
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR824	861 491,61	861 491,61	562 225,29	2
#5	FEDER	121	01	07	07			24	ITC11	1 805 367,50	1 805 367,50	1 386 623,82	8
#5	FEDER	121	01	07	07			24	ITC20	855 620,00	855 620,00	610 610,77	3
#5	FEDER	121	01	07	07			24	ITC31	734 000,00	734 000,00	571 886,00	4
#5	FEDER	122	01	07	07			24	FR716	455 280,00	455 280,00	169 230,00	5
#5	FEDER	123	01	07	07			24	FR716	398 635,00	398 635,00	159 508,15	3
#5	FEDER	123	01	07	07			24	FR717	165 000,00	165 000,00	165 000,00	1
#5	FEDER	123	01	07	07			24	ITC11	85 000,00	85 000,00	58 536,14	2
#5	FEDER	123	01	07	07			24	ITC20	35 500,00	35 500,00	35 321,80	2
#5	FEDER	123	01	07	07			24	ITC31	175 000,00	175 000,00	110 187,78	2

**Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union**

<b>1. Opération (2)</b>	<b>2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations</b>	<b>3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)</b>	<b>4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion</b>	<b>5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)</b>
- TOTAL (SOMME) DES PROJETS	3 466 884,97	1,74%	3 013 513,73	1,52%
A2E	186 972,48	0,09%	190 538,75	0,10%
ACTION FOR VISION	167 256,20	0,08%	116 283,55	0,06%
ANTEA	265 667,50	0,13%	255 677,09	0,13%
ANTES	33 426,25	0,02%	14 927,17	0,01%
ART UP WEB	60 847,25	0,03%	59 556,45	0,03%
Borderscapes	71 459,50	0,04%	70 648,50	0,04%
ECO-BATI	83 087,50	0,04%	83 080,37	0,04%
FINNOVER	56 950,00	0,03%	63 081,92	0,03%
HABIT.A	73 529,00	0,04%	63 404,93	0,03%
INFORMA PLUS	77 662,38	0,04%	49 235,75	0,02%
Innov'Api	516 645,30	0,26%	525 062,80	0,26%
MITIMPACT	81 578,75	0,04%	64 371,61	0,03%
Mi.Mo	10 811,15	0,01%	6 081,49	0,00%
MonVer	104 549,79	0,05%	96 389,52	0,05%
Progetto di coordinamento e di comunicazione	36 167,50	0,02%	35 085,71	0,02%
RESBA	305 525,70	0,15%	312 203,84	0,16%
RISK-ACT	152 511,25	0,08%	128 686,90	0,06%
RISK-COM	123 165,00	0,06%	119 585,81	0,06%
RISK-FOR	63 750,00	0,03%	49 185,77	0,02%

RISK-GEST	104 779,50	0,05%	103 185,09	0,05%
RISQ'EAU	32 408,94	0,02%	12 330,07	0,01%
RISVAL	230 085,10	0,12%	238 610,78	0,12%
RITA	187 157,75	0,09%	23 900,63	0,01%
RestHALp	119 226,95	0,06%	131 434,36	0,07%
TdG	152 683,80	0,08%	37 213,93	0,02%
URAMET	85 000,00	0,04%	84 049,04	0,04%
e-Rés@mont	83 980,45	0,04%	79 701,90	0,04%

**(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.**

**(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.**

Non valide

## 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

### ALCOTRA 2014-2020

Le Programme ALCOTRA a réalisé les évaluations suivantes :

- Bilan évaluatif : octobre 2018 – mai 2019
- Evaluation d'impact : octobre 2019 – mars 2021
- Structuration du Programme : avril 2019 – mars 2020
- Appui à l'analyse des stratégies des Plans intégrés : mai 2017 - juillet 2017

Le Programme ALCOTRA a également réalisé les études suivantes :

- Appui à l'instruction du troisième appel à projets : septembre 2019 – mars 2020
- Appui à la définition de la valeur cible et de la valeur atteinte des indicateurs de résultat 1.2, 2.1, 4.1, 3.1b, : juin 2016 – en cours. Une nouvelle étude pour le recensement de la valeur atteinte des indicateurs 1.2, 2.1, 4.1, sera lancée en 2023 conformément à l'Annexe 3 du Programme de coopération.

Les évaluations réalisées se concluent par un éventail de recommandations utiles à la programmation 2021-2027.

L'évaluation d'impact (2020) complète le cadre d'informations et de connaissances acquises avec des études réalisées au préalable. L'évaluation de mise en œuvre (2019) a été centrée sur les modalités d'organisation et les processus de mise en œuvre du Programme. L'étude sur la structuration du futur Programme (2019) a présenté des propositions de scénarii d'organisation pour la période 21-27.

Ces trois études permettent d'avoir une vision complète à la fois des méthodologies choisies pour la mise en œuvre du Programme et de leurs impacts concrets sur les territoires pour la période 2014-2020. Conformément au Plan d'évaluation du Programme, elles constituent un bagage d'informations et de connaissances, qui ont permis d'alimenter la réflexion de l'Autorité de gestion et du partenariat pour la préparation de la programmation 2021-2027.

### Rapport de synthèse des résultats des évaluations

Un rapport résumant les résultats des évaluations effectuées pendant la période 2014-2020 ainsi que les principaux résultats et réalisations du Programme, a été transmis à la Commission européenne le 15 décembre 2022, conformément au règlement (UE) 1303/2013 (art.114).

Le résumé fait le point sur les études conduites par le Programme et relie les deux périodes de programmation. Les évaluations réalisées ont démontré les succès du Programme en termes de résultats. Les nouveautés 2021-2027 comme les micro-projets, le renforcement de l'approche territoriale et des dynamiques participatives, la simplification générale ainsi que les choix des thématiques d'intervention

prioritaires du Programme, trouvent leur source dans les évaluations réalisées lors de la période 2014-2020.

La fiche de synthèse des résultats des évaluations est disponible sur le site internet du Programme afin de diffuser les travaux d'évaluation auprès du grand public.

### **ALCOTRA 2021-2027**

Dans le cadre de la préparation du Programme 21-27 la Région Auvergne Rhône-Alpes s'est appuyée sur deux prestataires externes, pour : la rédaction du Programme de coopération, la réalisation de l'évaluation stratégique environnementale (ESE) et de l'analyse des principes DNSH (« do no significant harm »).

Étape par étape, tous les éléments constitutifs du Programme ont été abordés en task force : la participation active et les contributions des administrations partenaires ont permis la présentation au Comité de suivi des plusieurs versions du Programme.

En janvier 2022 le Comité de suivi a validé la version définitive du Programme ALCOTRA 2021-2027 qui a été transmis par l'Autorité de gestion à la Commission européenne le 31 janvier 2022. Le Programme présenté à la Commission européenne intègre les premières préconisations de l'évaluation environnementale.

Le 20 mars 2022, en conformité avec l'art 18 du règlement (UE) 1059/2021, la Commission européenne a analysé le Programme et a formulé des observations.

Afin de répondre à ces observations et de modifier le Programme en conséquence, l'Autorité de gestion a fait recours à des expertises internes et aux prestataires externes en charge de la rédaction du Programme, notamment sur la partie des indicateurs.

Des nouveaux éléments de préconisation de l'évaluation environnementale et des avis des autorités environnementales ont été intégré dans les réponses fournies à la Commission européenne.

Pour l'ESE : en décembre 2021 le rapport environnemental a été transmis aux Autorités Environnementales (AE) pour leur avis, qui a été rendu en mars 2022 par l'AE française et en avril 2022 par les AE italiennes et le public. Le rapport environnemental a été mis à jour pour accueillir les observations des AE.

Pour les principes DNSH : en 2022 une analyse sur ces principes a été réalisée, avec l'appui d'un prestataire externe. Conformément au règlement portant sur les dispositions communes, les activités soutenues au titre de la politique de cohésion de l'Union Européenne doivent être conforme au principe DNSH. Pour le Programme ALCOTRA, l'analyse a montré que les types d'action soutenus dans le Programme sont

conformes au principe DNSH, et que les incidences des mesures du Programme sont soit négligeables soit de nature à contribuer à ceux-ci. Aucune mesure serait de nature à induire un préjudice significatif à l'atteinte de ces objectifs.

Tous ces éléments d'analyse ont été intégrés au document de Programme ALCOTRA 2021-2027 transmis le 24 mai 2022 à la Commission européenne. Le Programme a été approuvé par la Commission européenne de façon définitive le 29 juin 2022.

Non validé

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

Non validé

## 5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

L'année 2022 se caractérise par la continuité du travail initié en 2021 afin d'assurer la bonne mise en œuvre et clôture des projets et du Programme dans son ensemble.

Le travail de mobilisation de l'ensemble des acteurs du Programme (bénéficiaires, chefs de file, contrôleurs de premier niveau, administrations partenaires, etc.) s'est donc poursuivi et intensifié au cours de l'année 2022 avec la mise en place d'un plan d'actions comme décrit au point 2 du présent rapport et le recrutement d'un chargé de mission dédié au dégageant d'office. Ce travail de mobilisation et d'accompagnement a été couronné de succès et le niveau de certification de dépenses a fortement augmenté entre 2021 et 2022.

Ainsi, alors que le Programme avait certifié moins de 24 M€ de dépenses éligibles acquittées à la Commission européenne en 2021, ce sont 43,9 M€ qui ont été certifiées en 2022.

Le rythme de certification n'est cependant pas régulier comme l'attestent les montants inclus dans un appel de fonds : 9,9 M€ en avril, 5,9 M€ en juillet et 28 M€ en décembre. L'essentiel du travail de certification a donc été réalisé au cours du 2<sup>e</sup> semestre de l'année nécessitant une forte mobilisation de tous les agents de l'Autorité de gestion et un suivi rapproché des objectifs de dégageant d'office.

Ce manque de régularité s'explique en partie, d'une part, par la charge de travail constatée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 avec l'engagement des projets du 4<sup>e</sup> appel à projets de fin de programmation, la finalisation et le lancement de la nouvelle programmation 2021-2027 et, d'autre part, par le recrutement et la formation de nouveaux agents au sein du Secrétariat conjoint en novembre 2021 et avril 2022, devenus pleinement opérationnels au second semestre.

Les objectifs ont néanmoins été atteints et l'Autorité de gestion a pris des mesures en 2022 afin d'assurer plus de régularité dans le rythme de certification en 2023. Les enjeux de certification seront d'ailleurs nettement plus élevés puisque l'Autorité de gestion s'est fixée un objectif de 60 M€ de dépenses certifiées en fin d'année 2023, soit +36,6% par rapport à 2022.

La superposition de deux périodes de programmation a également été une difficulté particulière de l'année 2022. Ainsi, alors même que 17 nouveaux projets de la programmation 14-20 étaient conventionnés en 2022, il

a fallu finaliser le nouveau le contenu du Programme 2021-2027 et mettre en place l'ensemble des nouvelles procédures et documents de gestion : formulaire de candidature, critères de sélection, grille d'évaluation, manuel de mise en œuvre, etc.

L'Autorité de gestion et le Comité de suivi ayant fait le choix courageux de la continuité entre les 2 périodes de programmation, il a également fallu procéder au lancement de 2 appels à projets sur la programmation 21-27 avec l'instruction complète du premier appel concentrée sur l'année 2022.

La gestion concomitante de 2 Programmes s'est relevée être un véritable défi : nouvelles orientations stratégiques du Programme, notamment en direction de la jeunesse et des questions environnementales, introduction du nouvel ISO Interreg, stratégie de territorialisation (OP5), nouveau cadre réglementaire, mise en place des options des coûts simplifiés, nouvelle typologie de projets (microprojets), simplification administrative.

La gestion du cadre de référence de la programmation 2014-2020 et du nouveau cadre de référence 2021-2027 a nécessité agilité et adaptation de la part des équipes qui, au final, ont parfaitement su relever ce défi.

Non Validé

**b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS**, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

Non validé

## **6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

Non validé

Non validé

**8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**8.1. Grands projets**

**Tableau 7: Grands projets**

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.**

--

## 8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Non validé

## Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PAC	PO	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------	----	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Non validé

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

Non validé

**9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
-----------------	--

--

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
-----------------	--

--

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
-----------------	--

--

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
-----------------	---

--

Axe prioritaire	#5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions
-----------------	---

--

**9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

Non validé

**9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

Non validé

**9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
#1	4 951 088,74	17,66%
#2	20 855 840,02	55,78%
#3	9 005 215,87	10,70%
<b>Total</b>	<b>34 812 144,63</b>	<b>17,50%</b>

--

Non validé

**9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--

Non validé

**10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013**

**10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;**

--

Non validé

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	------------------------------------	----------------------------

Non validé

## 10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Non validé

**11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013]**

**11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération**

--

Non validé

**11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER**

---

Non validé

### 11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Le Programme ALCOTRA s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie macro-régionale alpine, SUERA. En premier lieu, le Programme a créé son **Conseil des jeunes**, organe consultatif du Comité de Suivi. Premier conseil transfrontalier à l'échelle européenne, il est composé de représentants français et italiens du territoire. L'objectif du Conseil des Jeunes est de représenter le point de vue de la jeunesse, afin de devenir acteurs du changement de la zone transfrontalière. Cette nouvelle gouvernance a été installée le 8 juillet 2022 et certains de ses membres sont également membres du Conseil de la jeunesse de la SUERA, avec lequel des liens étroits seront tissés.

L'Autorité de gestion (AG) du Programme ALCOTRA a également participé à plusieurs événements de la SUERA pour l'année 2022 : tout d'abord, l'AG a suivi **l'ensemble des temps forts de la semaine des stratégies macrorégionales** du 7 au 11 mars 2022 et a également participé à l'*Embedding Workshop* du 25 octobre 2022 ainsi qu'au forum annuel de la SUERA, du 22 au 24 novembre 2022. L'AG, fin 2022, **s'est aussi rapprochée du secrétariat de la SUERA (TSS)** afin de prévoir une rencontre en 2023.

Cette volonté d'assurer la cohérence entre le Programme ALCOTRA et la SUERA se retrouve au niveau des projets soutenus. A titre d'exemple, **l'ensemble des six objectifs thématiques du Programme s'inscrit au cœur du Plan d'actions de la stratégie** et ses thématiques historiques ont été

déclinés en plus de 150 projets. Tant au niveau des thèmes que du territoire concerné, les complémentarités entre les projets ALCOTRA et la SUERA sont indéniables. Plusieurs initiatives financées par le Programme illustrent particulièrement bien ce lien étroit entre la SUERA et le Programme ALCOTRA pour l'année 2022 :

- **ALPIMED CLIMA** : Le projet Clima, issu du Plan ALPIMED a été mis à l'honneur d'un événement dédié au changement climatique « Pour le climat, adaptons-nous ! » organisé par la Métropole Nice Côte d'Azur, dans le cadre de la présidence italienne de la SUERA. En effet, Le territoire des Alpes de la Méditerranée est soumis à une modification plus rapide de son climat. Sur un territoire durement touché par la tempête Alex les 2 et 3 octobre 2020, l'adaptation au changement climatique revêt une importance particulière. C'est dans ce contexte que le projet Interreg ALCOTRA ALPIMED CLIMA élabore un document stratégique en faveur d'une politique ambitieuse en matière de changement climatique, qui a été partagée lors de cette journée, le 31 mai 2022 ;
- **MITO OUTDOOR DATA** : Le projet OUTDOOR Data, issu du Plan MITO, a fait l'objet d'une présentation lors du Workshop digitalisation de l'Embedding Workshop du 25 octobre 2022. A cette occasion, l'instructeur a évoqué les bonnes pratiques du projet dans le domaine de la digitalisation. En effet, Le projet Outdoor Data a pour ambition la mutualisation des connaissances, des outils et des ressources sur le thème des loisirs

sportifs de nature, à l'échelle de la zone ALCOTRA.

•

Enfin, l'année 2022 a signé l'approbation du Programme ALCOTRA 2021-2027, qui offrira toujours plus d'opportunités d'intégration de la SUERA. En effet, la Stratégie a été mentionnée à de nombreuses reprises au sein du PO et les priorités du Manifeste ont été reprises au sein du formulaire de candidature, pour mieux déceler les synergies et s'assurer que les projets financés répondent également aux objectifs de la stratégie.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**Domaine(s) thématique(s) stratégique(s) et action(s), et/ou question horizontale (gouvernance) pour lesquels le programme est pertinent:**

Non validé

**Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'EUSALP**

**A. Les coordonnateurs macrorégionaux (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?**

Oui  Non

**B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'EUSALP?**

Oui  Non

**C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'EUSALP?**

Oui  Non

**D. Résultats obtenus en rapport avec l'EUSALP(sans objet pour 2016)**

**E. Le programme contribue-t-il à des cibles et des indicateurs spécifiques des actions de l'EUSALP, comme indiqué dans le plan d'action de l'EUSALP? (Veuillez préciser la cible et l'indicateur)**

#### 11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

--

Non validé

### 13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

Non validé

**14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Non validé

Non validé

## DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé citoyens 2022_FR	Résumé à l'intention des citoyens	17 mai 2023			Résumé citoyens 2022_FR		
Riassunto cittadini 2022_IT	Résumé à l'intention des citoyens	17 mai 2023			Riassunto cittadini 2022_IT		
Implementation report_IT	Résumé à l'intention des citoyens	17 mai 2023			Implementation report_IT		

Non validé

**RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION**

Gravité	Code	Messages
---------	------	----------

Non validé